

# ACTES DU COLLOQUE « Aménagement équilibré du Languedoc-Roussillon dans l'Arc Méditerranéen »

## MATINÉE

### Ouverture par Claude LOUIS, président du CLAPE-LR

J'ai le grand plaisir de vous accueillir aujourd'hui pour cette manifestation régionale organisée par le Comité de Liaison des Associations pour l'environnement du LR dont je suis le président.

Qu'est ce que le CLAPE-LR ? C'est la fédération régionale du Languedoc-Roussillon des associations qui militent en environnement, comme il en existe dans chacune des régions françaises (par exemple la SEPANSO en Aquitaine, l'UMINATE en Midi-Pyrénées, NATURE CENTRE, URVN en PAC, FRAPNA en Rhône-Alpes...). Ces fédérations se regroupent au sein de FNE (France nature Environnement et du Bureau Européen de l'Environnement (BEE).

Si le CLAPE-LR a choisi ses 22 ans pour organiser ce colloque sur l'aménagement du territoire, c'est bien parce que nous nous situons dans une période charnière de la décentralisation pour les choix régionaux.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais vous présenter les parrains de la manifestation le BEE et FNE.

### Intervention de Regina SCHNEIDER

Représentante du Bureau Européen de l'Environnement, parrain de la manifestation

Le BEE a traditionnellement des relations suivies avec le CLAPE-LR qui a notamment représenté FNE à plusieurs réunions du BEE à Bruxelles. En 1997, le BEE, FNE et le CLAPE-LR ont co-organisés à Montpellier, à l'Hôtel de Région, un Colloque sur l'impact environnemental d'une zone de libre échange péri-méditerranéenne. Le BEE fédère environ 140 APNE (Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement) Européennes et son objectif est d'améliorer l'environnement en Europe en mobilisant les citoyens Européens. Le BEE s'est établi à Bruxelles en 1974 pour faire du Lobbying auprès de l'Union Européenne. Le BEE représente ses membres auprès de la Commission Européenne, du Parlement Européen et du Conseil Européen. Il met au courant ses membres des aspects les plus importants de la législation européenne et notamment de la législation environnementale.

### Intervention de Christian Garnier,

Vice/Président de France Nature Environnement (FNE), parrain de la manifestation

Un rapide survol des stratégies d'aménagement du territoire montre qu'au cours des siècles, elles se sont basées sur :

- la colonisation des territoires afin de s'organiser et de se défendre,
- un maillage de routes (Colbert).

Après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, un mouvement s'est amorcé à partir d'un pouvoir centralisateur vers une décentralisation, et l'intervention des grandes firmes internationales.

En ce qui concerne l'Aménagement du territoire et le Développement Durable, il apparaît que les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer.

Les modifications du climat sont tangibles. La fonte du permafrost (sols gelés) libère d'énormes quantités de gaz à effet de serre ! Si bien que les émissions par l'usage des énergies apparaissent comme secondaires. On assiste à un réel bouleversement des océans sans compter bien d'autres problèmes environnementaux concernant biodiversité, eau, OGM, nucléaire planétaire, intrusion de la chimie dans l'environnement. Tous ces problèmes modifient notre environnement immédiat. Ainsi, la migration végétale a commencé: le chêne disparaîtra de France ! Il est d'autant plus important de

faire en sorte qu'à l'échelle régionale ou locale, les aménagements soient les plus respectueux possibles de l'environnement.

La nécessité de maintenir des **corridors écologiques (comme les haies, les forêts linéaires) devient primordiale** : couloirs sans barrières chimiques, sols à teneur humique pour la migration des espèces. Mais on se heurte à la raréfaction de l'espace disponible.

La société civile doit se baser sur la Convention d'Aarhus et sur la Charte de l'environnement pour préserver ces espaces.

La Culture est le 4° pilier du Développement Durable: patrimoine culturel et naturel, garant de la qualité de la vie.

L'urbanisme, l'organisation et la structuration des territoires doivent être pensés en termes de résistance aux crises, d'économie de proximité, de vulnérabilité (par la dépendance au pétrole) et en considérant la rareté de l'argent public.

Ne faudrait-il pas penser à remplacer parfois la machine par le travail humain ?

Contrairement à la DATAR qui prône la "compétitivité des territoires", ne faudrait-il pas rechercher au contraire les synergies !

Sur un même territoire, il faut préconiser des usages et des services multiples, dans un souci d'harmonie et d'équilibre.

Pour défendre une autre vision des territoires, FNE s'est dotée d'un nouveau projet qui vise à formaliser un positionnement fédéral sur l'aménagement du territoire et une vision « politique » transversale des APNE : Le projet "TerritoireS". Celui-ci a un double objectif concret :

- créer des outils à destination des APNE pour renforcer leur capacité à intervenir efficacement dans les processus de décision en aménagement du territoire;
- construire et formaliser une réflexion collective sur la participation des APNE et les échelles de territoire adéquates pour celle-ci.

Le projet "TerritoireS" va s'articuler en trois étapes principales:

- Etape 1 : Appréhender la vision et les préoccupations des associations et réseaux FNE relatives à l'aménagement du territoire et formuler les enjeux identifiés par les associations fédérées et réseaux;
- Etape 2 : Construire la réflexion de FNE sur l'aménagement du territoire;
- Etape 3 : Savoir-faire et faire savoir par la production d'outils au service des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement et un Congrès Final en 2007.

Nous invitons le CLAPE-LR à s'inscrire dans la dynamique de ce projet et à y apporter sa contribution.

### **Intervention de Patrick BRIE**

Représentant de la Direction Régionale de l'Environnement

Je suis très étonné par le choix de 22 ans pour organiser un tel colloque. Mais pourquoi pas ?

La DIREN est heureuse de voir que le CLAPE-LR a réussi à mobiliser autant de membres actifs d'associations pour réfléchir ensemble à un équilibre et une harmonie dans l'aménagement de la région. Le CLAPE-LR se doit de mobiliser l'ensemble des associations qui le composent dans la recherche de solutions pour la préservation de l'environnement. Ce colloque comme les formations organisées par le CLAPE-LR permettent aux représentants des associations de mieux appréhender les enjeux et d'organiser leurs stratégies en partenariat avec les autres acteurs de la société.

La DIREN attend du CLAPE-LR un renforcement dans son partenariat.

### **Intervention de Madame WEIL**

Conseillère régionale représentant le Président M.G.FRECHE et M.Y.PIETRASANTA

Au nom du président de région Georges FRECHE et du responsable régional de la commission environnement Yves PIETRASANTA, je tiens à remercier chaleureusement le CLAPE-LR de son invitation et de ses actions qui me rassurent et me confortent pour l'avenir de mes petits-enfants. Je vous encourage à persévérer dans vos actions notamment en matière d'aménagement car il est vrai que trop d'urbanisation grève les surfaces naturelles et se fait au détriment de la qualité de nos espaces à vivre. Il est donc important que les associations se penchent sur ce problème.

C'est volontiers que je ferais un compte-rendu de ce colloque au Président de Région M.G.FRECHE et à M.Y.PIETRASANTA.

## Présentation du CLAPE-LR

par Bernard MOURGUES, secrétaire général du CLAPE-LR

L'objet du CLAPE-LR est de sensibiliser le public à l'environnement et de le lui faire connaître. Mais le CLAPE-LR c'est aussi une structure d' Information, d'Appui et de Mise au point d'actions communes pour ses adhérents.

Parmi les faits historiques essentiels qui ont marqué la vie du CLAPE-LR, notons en :

1982 : Etats régionaux de l'environnement

1983 : Création le 7 mai du CLAPE-LR

1984 : Adhésion à France Nature Environnement et manifestation contre le barrage de La Borie

Création de diverses associations : l'APIEU, le GRAINE, le CORFEN

1990 : Adhésion et installation à la maison de l'environnement de Montpellier

1991 : Organisation de l'assemblée générale de France Nature Environnement

Depuis, 1983, le Clape a vu se succéder 8 présidents d'horizons divers : scientifiques ou juristes, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales, ou de l'Aude ainsi que des secrétaires généraux dont le rôle est essentiel à la bonne marche de notre comité.

Le CLAPE-LR représente actuellement 110 associations, 50 000 foyers –adhérents soit 150 000 personnes.

Le CLAPE-LR adhère à : France Nature Environnement, le **Bureau Européen de l'Environnement et le groupement d'ONG méditerranée Med-Forum.**

Son Conseil d'Administration est composé de **30 membres renouvelables tous les ans par tiers.**

**Les commissions thématiques du CLAPE-LR portent sur :** Agriculture-Forêt , Carrières, Déchets, Energie, Faune, Flore, Eau-milieux aquatiques, International , Juridique, Littoral, Santé, Transports, Urbanisme.

Le CLAPE-LR est représenté dans les commissions administratives comme le Conseil Economique et Social, le Comité de Bassin, la commission Forêt, la Commission Aménagement du Territoire, la Commission d'Architecture.

Ainsi que dans les Schémas de service collectif tels que les Milieux Naturels, les Transports – Energies, la Commission ADEME et les Commission Déchets.

Les associations du CLAPE-LR figurent dans les Commissions administratives et Conseils départementaux comme les : Commissions Carrières, Commission des Sites, Conseils d'Hygiène, C.L.I.S, C.L.E., Carrières, C.D.O.A., Natura 2000, Conseil de la Faune et de la Chasse, P.P.D., pays, agglomérations.

Joseph TRAVE en tant qu'ancien président nous a évoqué la place du CLAPE-LR dans diverses questions internationales.

## Introduction au Colloque

par Cathy VIGNON, secrétaire général adjointe du CLAPE-LR

*« Pourquoi les associations d'environnement s'occupent d'aménagement du territoire ? »*

L'environnement, englobe tout ce qui nous entoure, c'est-à-dire notre cadre de vie. Les altérations de celui-ci nous touchent à des degrés divers. Les 150 000 personnes que nous représentons sont confrontées sur l'ensemble du Languedoc-Roussillon à des atteintes fortes de leur environnement.

Force a été de constater que les agressions subies étaient très disparates selon qu'on se situait sur le littoral ou dans l'arrière-pays. Ce déséquilibre est évidemment le reflet d'une disparité dans l'aménagement de notre territoire régional.

Monsieur Le Visage, illustre la situation que nous vivons sur le littoral en disant : « Ce qu'on va chercher sur le littoral, c'est ce qu'on détruit en y allant ». Le « on va chercher » se réfère aux touristes, toujours autant convoités par les communes littorales. L'urbanisation engendre une

croissance de la population et des dotations d'Etat, et par là même une activité économique et commerciale, elle-même créatrice d'emplois et de rentrées fiscales. C'est une spirale infernale. Pour contrebalancer ces tentations, la préservation de l'environnement devrait se traduire par un gain financier pour la commune. C'est loin d'être le cas.

Les élus locaux du littoral optent souvent vers la manne du tourisme au détriment d'activités économiques « traditionnelles » (activités portuaires ou de construction navale, pêche et transformation du poisson, ostréiculture, agriculture, industrie). Comment résister aux sirènes des promoteurs ?

Bien sûr, il existe des lois-outils de l'aménagement du territoire, telles que les lois Voynet et Chevènement de 1999, loi SRU -solidarité renouvellement urbain- de 2000. Elles ont permis de déterminer de nouvelles entités territoriales (Pays et Communautés d'agglomérations) et de nouveaux outils tels les SCOT. Cependant, la réflexion autour des SCOT reste parcellaire du fait de son échelle limitée à l'intercommunalité. Il n'existe pas vraiment de structure organisée **au niveau des décideurs locaux** pour planifier l'aménagement **à l'échelle de la région**.

Un aménagement équilibré du territoire suppose une réflexion à plusieurs niveaux, prenant en compte transversalement l'ensemble des politiques publiques (agriculture, transports, développement économique, protection de l'air, eau, déchets, littoral, rural-urbain, tourisme, montagne, risques naturels et technologiques, énergie, ...).

Mais un aménagement équilibré, objet de perceptions multiples et parfois divergentes, pose une question d'acceptabilité et de transparence vis-à-vis des acteurs (collectivités territoriales, société civile, associations...). Car les enjeux sont loin d'être les mêmes pour tous.

### **... et une participation active des citoyens**

Enfin, il apparaît qu'une participation active des citoyens s'avère indispensable pour mener à bien des projets d'aménagement équilibré du territoire. Cette participation citoyenne est vivement souhaitée par la société civile. Les citoyens sont en effet au cœur de leur territoire, ils le vivent et le façonnent par leurs activités quotidiennes. Le territoire local est le lieu de concrétisation de projets collectifs (notamment d'aménagement du territoire !) et de projets individuels (activités humaines) dont l'articulation harmonieuse ne va pas toujours de soi.

C'est pourquoi le CLAPE et les membres de ses associations se sont investis pour préparer ce colloque afin que de la réflexion commune naissent les prémices d'un aménagement bien pensé qui corresponde aux vœux des citoyens du LR.

L'objectif premier du colloque est de construire une vision régionale commune aux APNE sur l'aménagement du territoire, dans son contexte régional, inter-régional et nord-ouest de l'arc méditerranéen, en vue d'élaborer une position et de proposer des principes, des critères et des outils pour satisfaire l'objectif d'équilibre dans l'aménagement ;

L'objectif second est de mettre l'accent sur les faiblesses des interconnexions entre les organisations du territoire à différentes échelles, afin qu'elles soient corrigées.

### **Présentation du déroulement**

Notre colloque n'est pas destiné à exprimer des regrets ou des craintes mais se veut être une avancée dans la réflexion pour un équilibre dans les aménagements régionaux.

C'est un lieu de rencontre entre la société civile, les élus et les administrations, un lieu de débat et de réflexion.

Pour que chacun ait en tête le potentiel du LR et les risques induits par des déséquilibres dans les aménagements, nous rappellerons ce matin les richesses et les tendances d'évolution du LR. L'intérêt est que lors des tables rondes, nos réflexions seront positives, constructives et non tournées vers des constats qui finiraient par être stériles.

## **Les richesses du Languedoc-Roussillon**

Par Guy PINAULT, administrateur du CLAPE-LR

**"Le patrimoine est l'ensemble des biens qu'une personne ou un groupe décide de transmettre aux générations futures."**

Le Languedoc-Roussillon se décline en mer méditerranée, étangs, plaines littorales, garrigues grands causses, monts des Cévennes, Aubrac, Margeride, Espinouse et les Pyrénées enfin. Cette diversité des paysages a profondément influé sur l'implantation et les styles des habitats, les conditions de vie des hommes et leurs identités culturelles.

"Le patrimoine est l'ensemble des biens qu'une personne ou un groupe décide de transmettre aux générations futures".

### **Un patrimoine culturel historique**

Baignée sur plus de 230 km par le golfe du Lion, la région Languedoc-Roussillon a été peuplée depuis la plus lointaine préhistoire ainsi que l'atteste l'homme de Tautavel (Pyrénées-Orientales) - 400.000 ans.

Le Languedoc-Roussillon possède une richesse historique et culturelle: avec ses nombreux sites et monuments, abbayes et châteaux et ses ouvrages classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les activités humaines fortement orientées vers l'agriculture, l'élevage et la pêche ont développées au cours des siècles des activités industrielles des sources Perrier à Vergèze dans le Gard aux usines Nobel à Paulilles ou au Train Jaune dans les Pyrénées-Orientales. Ces patrimoines agricoles et industriels ont aménagé notre cadre de vie, urbain ou rural et une part de notre patrimoine architectural.

Dans un territoire modelé par les hommes depuis si longtemps, profondément humanisé, même dans les secteurs qui paraissent « naturels » comme les Cévennes, la Camargue ou le mont Canigou, les paysages sont une affaire de culture partagée.

Les paysages ne sont la préoccupation principale de personne, mais constituent le produit dérivé d'un grand nombre d'actions menées par beaucoup de monde : en ce sens ils sont le reflet des relations des hommes à leur environnement quotidien.

### **Un patrimoine naturel riche et diversifié**

La préservation de la biodiversité répond à la fois à une volonté nationale régulièrement réaffirmée par les pouvoirs publics, et aux engagements internationaux de notre pays, qui est signataire de plusieurs conventions portant sur la protection et le maintien de la biodiversité, patrimoine commun de la Nation. Les sites géologiques et fossilifères, la faune et la flore sauvages et leurs habitats sont les composants essentiels de notre patrimoine naturel caractérisé par une biodiversité importante.

ZNIEFF, ZPS, ZSC, sites classés, grand site, arrêté préfectoral de biotope, Parc Naturel régional, Site Natura 2000, Réserves Naturelles régionale et nationale, Parc National sont autant d'outils et de réglementations pour protéger cette biodiversité. En région Languedoc-Roussillon, on trouve 13 ZICO, 55 espèces en annexe 1 de la Directive oiseaux, 21 habitats dont 6 prioritaires de l'annexe 1 de la Directive Habitat, 15 réserves naturelles.

Depuis 1990, les connaissances naturalistes et scientifiques ont progressé ; le territoire a été modifié que ce soit naturellement ou du fait des pratiques agricoles ou forestières, de l'urbanisation ou des nouvelles infrastructures. De même, la perception des milieux naturels par les acteurs de l'environnement a nettement évolué. Conscient de la nécessité d'une meilleure connaissance et prise en compte de nos richesses naturelles, le ministère chargé de l'environnement a engagé depuis 1995 la modernisation de l'inventaire ZNIEFF. En Languedoc-Roussillon cet important programme a été lancé en 2004.

Etabli pour le compte du Ministère de l'écologie, les ZNIEFF constituent l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et doit servir de base à la définition de la politique de protection de la nature. Il n'a pas de valeur juridique directe, mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

Les ZNIEFF constituent en outre une base de réflexion pour l'élaboration d'une politique de protection de la nature, en particulier pour les milieux les plus sensibles : zones humides, landes etc.

Au-delà de la mise à disposition d'une connaissance, l'Atlas a ainsi également vocation à préparer un projet d'avenir pour la qualité du territoire, qui oriente les actions, les harmonise et leur donne sens. Une contribution à la construction d'une vision d'avenir et non plus seulement d'un regard.

Le maintien de la richesse de cette diversité biologique dépend fortement des conditions générales de gestion de ses habitats et de la gestion des populations animales existantes (protection d'espèces menacées, actions de régulation d'espèces responsables de conflits d'usage ou portant atteinte à l'équilibre des biocénoses etc.).

## **Les atteintes du Languedoc-Roussillon** Par J. RAVAILLE (Administrateur du CLAPE-LR)

Traditionnellement on considère qu'il y a 2 espaces : la zone de plaine constituée par le littoral et l'arrière-pays plus montagneux.

1. le LR est le lieu de transition entre l'est et l'ouest de part et d'autre de la vallée du Rhône, ainsi qu'entre le Nord et le Sud de l'Europe. Ceci génère une urbanisation galopante du littoral, qui est l'une des causes du déséquilibre entre ces deux zones.

Mais aussi

2. le défaut des voies de communication Nord-Sud tant terrestres que ferroviaires aggravée encore par la suppression de certaines voies ferroviaires
3. la déprise agricole

Ces 3 raisons induisent un appauvrissement de l'arrière-pays mais aussi la concentration des aménagements et donc des populations sur le seul littoral ce qui engendre des atteintes agressives de celui-ci.

Sur le plan économique, le littoral est confronté à un enjeu de maîtrise de la croissance démographique et urbaine, autant qu'à un enjeu de valorisation économique. Il est confronté à des fragilités économiques, sociales et environnementales. Parallèlement, l'arrière pays a bien des difficultés à se développer compte tenu de la faiblesse de ses moyens de communication tant en termes de transport que sur le plan de l'Internet haut débit.

La croissance résidentielle et touristique du littoral, ainsi que la pression foncière qui en découlent, créent une économie de transfert et de rente, souvent porteuse d'**inégalités sociales** et de **menaces pour l'environnement**.

Les nombreuses créations d'emplois n'évitent pas un **taux de chômage important** supérieur de 5 points à la moyenne nationale.

Sur le plan environnemental, les points de tension sur le littoral sont nombreux et ont été souvent dénoncés :

1. une évolution vers un "continuum" urbain déstructuré, du fait de l'emprise foncière et la multiplication des voies de transport
2. une tendance au gaspillage d'une ressource limitée et de forte valeur — l'espace littoral- dont témoigne la prépondérance accordée depuis trente ans à la résidence secondaire, et donc la disparition des paysages (on tue la poule aux œufs d'or)
3. des **menaces nombreuses sur les écosystèmes** issues du "**grignotage**" de l'espace par l'activité humaine. On remarque une **succession**, au fil des plages, de **programmes d'aménagement locaux** sans cohérence territoriale, et une **emprise sur l'espace de liberté des cours d'eau** qui conduit à construire davantage en zone inondable,
4. parallèlement, on assiste aux difficultés qui proviennent de la **surconsommation des réserves en eau**,
5. les **pollutions** sont multiples :
  - a. concentration des effluents urbains
  - b. concentration des déchets
  - c. pollution de l'air
  - d. pollution par le bruit
6. **perte de la qualité de vie** du fait de la concentration urbaine
7. **insécurité** qui découle de la création de pôles urbains

Le désintérêt porté à notre **espace maritime** fait qu'il est menacé. Or, la mer fait aussi partie de notre territoire. La **vision de l'espace littoral est trop uniforme**, les phénomènes marins comme :

**8. l'érosion du trait de côte**

**9. la surrection du niveau de la mer**

n'ont pas été pris en compte dans les aménagements.

Sur le plan social, on assiste à des conflits d'usages parfois violents entre activités, et à une grave pénurie de logements locatifs pour les habitants permanents.

Le résumé du rapport de la DATAR est que, l'image tendancielle dominante du littoral serait celle d'un scénario "suicidaire", dans une spirale d'occupation-prédation de l'espace, qui nourrit pénurie et conflits, y compris entre collectivités territoriales et services de l'État.

**En conclusion, il est temps de repenser l'aménagement de notre territoire et d'associer la société civile à la recherche de solutions.**

## **La problématique de l'eau en Languedoc-Roussillon**

**par Dominique COMTE, administrateur du CLAPE-LR**

En ce qui concerne les eaux souterraines, un déséquilibre apparaît devant :

- une demande croissante liée au développement de l'urbanisation dans la frange de 20 km derrière le littoral ou le Rhône qui épuise les nappes principales dont celle de l'Astien sous la plaine littorale.

Le complément envisagé si les prélèvements s'accroissaient notablement et la ressource diminuait, serait, surtout à l'Est de la région, la potabilisation de l'eau du Rhône (canal BRL)

- des risques de pollution des nappes alluviales superficielles,
- de nombreuses petites nappes dans les bassins intracollinaires entre plaine et montagne, encore peu sollicités car l'habitat reste dispersé mais s'accroît hors des zones montagneuses.

Les eaux superficielles submergent parfois des zones urbanisées. Ainsi, les inondations fluviales et torrentielles dues aux crues gravissimes des cours d'eau méditerranéens du Tech à la Cèze et l'Ardèche sont bien connues : les inondations de 1999 et de 2002 ont sensibilisé les pouvoirs publics, les élus et la population devant ce risque majeur. L'urbanisation en zone inondable, depuis 20 ans surtout doit être proscrite avec vigilance, et l'existant protégé au mieux (digues à conforter, digues nouvelles, canaux d'écoulement, ...).

Les inondations par ruissellement pluvial représentent un risque très réel souvent insuffisamment contrôlé, faute d'avoir des plans cotés concernant les creux inondables, via les axes torrentueux. Ce risque est plus diffus, moins dramatique, mais il se généralise, des quartiers nouveaux étant souvent inondés lors de très gros orages, comme récemment dans le Gard dans la plaine surtout, où l'écoulement est lent. Les aides publiques sont ici plus difficilement débloquées pour des projets souvent locaux.

Les choix d'urbanisme apparaissent faits sans concertation avec les services hydrauliques et les modes de construction semblent inadaptés.

## **La problématique des déchets en Languedoc-Roussillon**

**par Dominique COMTE, administrateur du CLAPE-LR**

Sur ce sujet on constate un déséquilibre entre les zones peuplées (agglomérations principales, zone de 20 km littoral - Rhône) et les régions collinaires et surtout montagneuses, moins peuplées (dont notamment tous les « hauts cantons » et la Lozère).

Si ce département très peu peuplé a un réseau et des pratiques adaptés à son isolement, le tonnage important produit dans les zones peuplées des autres départements pose problème, à la fois :

- pour la collecte, non uniforme,
- les sites de traitement (tri, compostage) qui ne sont pas assez nombreux
- des sites de stockage, trop peu nombreux, les nouveaux étant très difficile à implanter (Aude, Hérault) car beaucoup de fermentescibles et de toxiques ne sont pas ou mal collectés en amont. Le coût du transport du refus en est augmenté.

Le faible taux global du recyclage et du compostage dans la région accroît le coût de ceux-ci. Il manque des piqûres de rappel pour rappeler aux habitants comment mieux séparer le recyclable et porter les matériaux vers les conteneurs appropriés.

On ne peut ignorer la problématique posée par l'incinération. La voracité des incinérateurs n'incite pas réellement à un accroissement résolu du recyclage. L'interrogation demeure sur les pollutions induites par l'incinération liées aux dioxines et furanes.

## **Perspectives d'évolution dans l'aménagement**

par Gérard GACHES, administrateur du CLAPE-LR

Cette intervention est une ouverture sur la réflexion des tables rondes de l'après midi.

L'évolution dans l'aménagement du LR dépend de plusieurs facteurs :

Tout d'abord des volontés politiques que l'on voudra mettre en place. Nous verrons plus loin quelles sont celles affichées sur le plan européen , national et régional.

Elles dépendent aussi de la bonne adéquation entre ces volontés politiques et l'échelle plus locale des prises de décision. Peut-on envisager la mise en place d'outils pour que les décisions locales aillent dans le même sens que les volontés politiques affichées à une autre échelle ?

Le développement des voies de communication ne va pas dans le sens d'un équilibre territorial. Il est pourtant un facteur clé du développement de l'arrière pays.

De même, la ressource en eau n'est pas élastique. Elle constitue un facteur limitant à la démographie. Le traitement des effluents urbains comme celui des déchets se heurte, du fait de leur masse, et au potentiel des sites à les accueillir, et au phénomène NIMBY (not in my back yard).

Deux solutions sont présentées lorsqu'une demande excède la production : la régulation par les prix ou le rationnement de la consommation. Toute ressource en libre accès est vouée à la destruction. Or c'est le cas des aquifères. Faudrait-il encore augmenter le prix de l'eau notamment en l'acheminant depuis une source lointaine ?

Bien sûr, la réduction des consommations s'impose à tous : agriculteurs, industriels, consommateurs domestiques. Economiser une ressource rare et fragile, c'est répondre aux problèmes de quantité et de qualité qui sont désormais liés.

Mais sur le plan aménagement, il serait souhaitable de mieux répartir la population sur le territoire régional, plutôt que de déplacer les masses d'eau pour alimenter les pôles urbains ce qui augmente le prix de la ressource ou de déplacer les déchets, ce qui induit des pollutions de transport.

La commission européenne a défini un espace de coopération dit « espace de la méditerranée occidentale », afin que « les frontières ne soient pas un obstacle au développement équilibré et à l'intégration du territoire ».

Pour atteindre cette ambition et exprimer totalement les atouts et potentialités de l'espace de la Méditerranée occidentale, la mise en cohérence des politiques de développement territorial apparaît fondamentale.

Le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) est une opportunité pour la consolidation de l'espace méditerranéen, un enjeu pour la coopération interrégionale

Les trois axes développés par le SDEC s'avèrent particulièrement pertinents en ce qui concerne le développement des régions de la Méditerranée occidentale.

- ~ Développement spatial polycentrique et nouvelles relations ville-campagne ;
- ~ Accès aux infrastructures et au savoir ;
- ~ Gestion prudente de la nature et du patrimoine culturel.



Les politiques des zones côtières sont des politiques de gestion des usages et de mise en valeur des territoires. Le niveau régional, qui est celui de la cohérence territoriale, est essentiel pour décliner sur le territoire les orientations nationales, en tenant compte des spécificités et des aspirations régionales.

La région Languedoc – Roussillon a une superficie voisine de 27 000 km<sup>2</sup> et comprend 1545 Communes, ce qui représente une population de 2,4 millions d'habitants. Elle subit l'évolution démographique la plus forte de France.

Trois grands enjeux ont été définis à la base du développement durable de la Région. :

- " L'égalité des chances et des territoires "
- " Un nouvel élan pour l'économie régionale et pour l'emploi "
- " Un territoire à vivre, préservé, solidaire et citoyen "

Mais finalement, quel aménagement voulons-nous ? Quelles perspectives d'évolution souhaitons nous ? Tout ceci dépendra de nos choix, de nos engagements, de notre cohérence, de la transparence affichée, des outils utilisés...

Et devra répondre aux interrogations, questions que tout citoyen est en droit de se poser, trouver la bonne adéquation dans la concertation, le dialogue, le partage avec les étages décisionnels.

## **La place du Languedoc-Roussillon dans l'arc méditerranéen**

**Par Joseph TRAVE, ancien président du CLAPE-LR et son représentant  
au Conseil National de Protection de la Nature**

La situation géographique de notre région entre le nord et le sud de l'Europe et l'est et l'ouest du sud de la France en fait depuis la plus haute antiquité un important axe de passage.

Les transports routiers et ferroviaires et dans une moindre mesure les transports aériens, fluviaux et maritimes, les transports d'énergie occupent donc une place considérable dans notre Région. Ce sont les transports routiers qui soulèvent le plus de problèmes environnementaux : pollutions atmosphériques, visuelles et sonores, suppressions de terres agricoles, ouvertures ou extensions de carrières, etc... Ces activités sont en revanche une richesse économique importante. Pour les seuls transports routiers, en 2000, 961 entreprises régionales transportent, avec 9621 salariés, 53 millions de tonnes de marchandises.

De gros chantiers sont actuellement en cours : construction de la ligne TGV Figueras – Perpignan ; contournement de Nîmes et Montpellier et bientôt (espérons le) suppression du maillon manquant entre Perpignan et Montpellier. Un projet de ferroutage entre Luxembourg et Perpignan vient d'être présenté récemment dans la presse locale. Espérons qu'il aboutira et permettra de réduire ainsi l'augmentation inexorable du nombre de poids lourds sur l'autoroute A9. L'augmentation annuelle du trafic est en moyenne de 7 à 8%. Malheureusement, la ligne TGV de Perpignan, prévue pour le fret ne pourra transporter qu'1/200<sup>ème</sup> du fret prévu dans 20 ans. La crise pétrolière devrait inciter nos responsables à entreprendre sans tarder les mesures concrètes qui s'imposent.

Le transport d'énergie entre la France et l'Espagne est un sujet d'actualité sensible. La construction d'une ligne à très haute tension (THT) de 400 000 volts est toujours d'actualité. Ce projet soulève un tollé général dans les Pyrénées-Orientales et une opposition unanime de tous les élus. Malheureusement, les partisans d'une ligne jugée nécessaire aux besoins énergétiques de la région de Gérone et au futur TGV se sont révélés majoritaires.

Toujours dans le cadre de l'énergie, l'implantation d'éoliennes peut aussi provoquer un malaise entre le Sud et le Nord. Un débat a lieu en ce moment concernant les implantations proches de la frontière côté Sud qui ne sont pas du goût des voisins du Roussillon. Ce projet entre d'ailleurs en compétition avec celui d'un classement au patrimoine mondial de l'humanité.

De nombreux programmes européens concernent notre région tant économiques, culturels qu'environnementaux. Notre région est concernée par le projet « Pyrénées méditerranéennes : la montagne qui rapproche . »

L'objet fondamental de ce projet consiste à assurer et développer une économie fondée sur le tourisme durable dans le respect de l'écologie de part et d'autre de la Frontière ». Plusieurs projets sont proposés : gestion concertée des Albères, contrôle et préservation des ressources littorales, protection des ressources forestières.

Un autre projet inter frontalier concerne une candidature au patrimoine mondial de l'humanité « les rivages pyrénéens de la Méditerranée. » qui met en avant les richesses naturelles et culturelles des deux versants de part et d'autre de la frontière.

Les projets économiques, culturels et environnementaux communs avec d'autres régions voisines et surtout l'Espagne, les projets relatifs aux transports ferroviaires, autoroutiers et d'énergie, les problèmes de concurrence principalement dans le domaine agricole, autant de sujets sensibles que les tables rondes de cet après-midi, permettront de faire avancer. Le Languedoc-Roussillon est au cœur de ces défis. Il doit apporter son expérience et ses atouts et jouer un rôle essentiel pour le futur de notre Région.

## Remise des trophées de l'initiative environnementale

A l'occasion de son vingt deuxième anniversaire le CLAPE LR a souhaité récompenser et soutenir les initiatives ou projets concrets et originaux relatifs à la préservation de l'environnement naturel régional et à la construction raisonnée d'un développement durable.

C'est dans cet esprit que Joseph Travé, président du jury et Roger Camboulive, responsable de l'organisation ont remis les trophées de l'initiative environnementale. Ainsi cette cérémonie a permis de saluer les actions des acteurs de terrains sans qui le CLAPE-LR n'aurait pas raison d'être

5 TROPHEES ont été remis :

UN TROPHEE D'OR dans la catégorie éducation à l'environnement avec le « Sentier Ethnobotanique du bout du monde" réalisé par l'association les Amis de St-Guilhem-le-Désert.

Prix reçu : un ordinateur portable de gestion et de communication et une imprimante multifonction.

UN DEUXIEME TROPHEE D'OR dans catégorie éducation à l'environnement avec le projet " Ces oiseaux qui nous entourent" réalisé par la classe de SEGPA du collège Jules Ferry de Narbonne.

Prix reçu : un ordinateur portable de gestion et de communication et une imprimante multifonction.

DEUX TROPHEES D'HONNEUR dans la catégorie protection des écosystèmes et la catégorie environnement et activités humaines avec les projets " Protégeons nos dunes" et " Les poches plastiques étouffent la vie" réalisé par l'association Grande Motte Environnement.

Prix reçu : un ordinateur portable de gestion et de communication.

UN TROPHEE D'HONNEUR dans la catégorie éducation à l'environnement pour le projet " Agde un autre regard sur la Ville" réalisé par l'association AGATHE.

Prix reçu : un caméscope numérique.

UN TROPHEE D'ENCOURAGEMENT pour le " Festival International du Film de l'Insecte" organisé par l'association OPIE-LR

Prix reçu : un appareil photo numérique.

## Après-midi

### Synthèse de la Table Ronde : Choix d'aménagement par la Société Civile

**Conférencier** : M.GARNIER, Vice- Président de France Nature Environnement ;

**Intervenants** : M. BRIE, Représentant de la DIREN et M. CAVALLIER, Représentant du Comité AOC

**Représentant du CLAPE-LR** : M. Claude LOUIS

**Animateur** : Sonia MATHIEU (ENGREF)

Cette Table ronde s'est organisée autour de deux axes : le 1<sup>er</sup> axe portait sur les choix d'aménagement en eux-mêmes et sur certaines incohérences observées sur le plan national.

Le 2<sup>ème</sup> axe essayait de mettre en évidence l'intérêt d'une coopération plus grande entre le monde associatif et l'Administration représentée par les élus locaux.

Dans un premier temps, l'absurdité de certains choix d'aménagement qui n'optimisent pas les réseaux logistiques locaux (commercialisation, gestion de l'eau et des déchets, énergie...) et ne tiennent pas compte des modifications climatiques en cours a été mise en évidence.

Ces stratégies incohérentes reflètent un manque de réflexion et de concertation. L'échelle locale pour la mise en place de plans d'organisation ne semble pas la plus pertinente pour une gestion équilibrée de l'espace languedocien. De la même façon, la politique d'aménagement du littoral et les plans d'urbanisme souffrent d'une vision trop restreinte à l'échelle communale et locale.

Les modifications climatiques et les mutations de la société affectant différents secteurs telle que l'agriculture sont aussi responsables de la difficulté à trouver un équilibre dans l'aménagement territorial du Languedoc Roussillon.

La position géographique de cette région dans l'arc méditerranéen, en fait une aire de transit important, du sud de l'Europe, ainsi qu'une zone climatique aux nombreux conflits d'usages pour la gestion de l'eau.

La place du tourisme dans cette région reste encore difficile à cerner, entre un développement économique vital et une préoccupation grandissante pour la dégradation de l'environnement et des paysages littoraux naturels.

La place de l'agriculture dans les choix d'aménagement a été abordée. En effet, l'agriculture souffre d'un manque de reconnaissance en tant qu'activité maintenant un paysage semi naturel non urbanisé. Les acteurs de l'agriculture paysanne déplorent également le manque de réseaux locaux de commercialisation. Ces réseaux courts permettent une économie d'énergie ainsi qu'une meilleure valorisation de l'activité.

En relation avec l'image prestigieuse de la région, les Appellations d'Origine Contrôlée, dépendent indirectement d'un développement équilibré de la région Languedoc Roussillon et d'une préservation du milieu naturel. Elles permettent une reconnaissance et une identité du produit au-delà des frontières de la région et contribuent au développement économique local.

Dans un deuxième temps, il a été abordé la représentativité du monde associatif, ses limites dans les possibilités d'intervention et ses objectifs futurs.

En effet, le monde associatif souffre d'un certain manque de reconnaissance pour l'évaluation des choix d'aménagement, de la part des élus locaux.

Cette situation est liée, d'une part, à une période de concertation trop courte des partenaires associatifs, ne leur permettant pas de s'exprimer sur les défauts de certains programmes d'aménagement du territoire (SCOT, SAGE, plan d'urbanisme, Schéma Directeur d'aménagement).

Cette consultation à contre temps entraîne un mécontentement des associations, n'ayant pu infléchir des programmes contraires à leurs objectifs. Au final, la concertation peut se solder par un cercle vicieux où le monde associatif, perçu comme le partenaire non conciliant des projets, est de moins en moins sollicité.

D'autre part, du côté des associations, le manque de lisibilité de leurs représentations au niveau régional (*CLAPE LR*) et national (*France Environnement Nature*) ne facilite pas le poids de leur parole auprès des services décentralisés de l'Etat.

Le débat s'est conclu par un constat commun des deux parties : une lacune dans l'organisation de cette coopération entre élus locaux, administrations (*Communes, DIREN, DATAR, DRAF...*) et monde associatif comme le voudrait la *Convention d'Aarhus*. Il faudrait transformer le cercle vicieux en cercle vertueux.

De la même façon, il serait cohérent et légitime que la *Société Civile* ait connaissance des différentes conclusions des Enquêtes Publiques relatives aux questions environnementales, au fur et à mesure de sa progression. Elle pourrait également avoir son mot à dire, en tant que représentante locale directement concernée par les choix d'aménagement.

En parallèle, la mise en place d'un dossier estimant les coûts environnementaux des différents projets d'aménagement est attendue (dossier de la *DIREN*). Il devrait permettre une plus grande prise en compte de la détérioration des milieux naturels.

En conclusion, les élus locaux et les représentants des administrations et du monde associatif (FNE représenté par M. Garnier et le *CLAPE LR*) s'accordent sur le grand intérêt d'une concertation et consultation entre différents partenaires au sein d'un travail collectif d'aménagement.

La prise de décision au niveau local semble de plus en plus relevée d'une consultation à un niveau régional, sur les choix d'aménagement des littoraux entre autres.

France Nature Environnement appuie les initiatives de ses représentants régionaux comme le CLAPE-LR et va également dans le sens d'une intervention toujours plus grande du monde associatif dans les plans d'aménagement mis en place par les différentes collectivités territoriales et services décentralisés de l'Etat.

## Synthèse de la table ronde : Place du Languedoc Roussillon dans l'Arc Méditerranéen

**Conférencier** : Raphaël MADUENO (Med Forum)

**Intervenants** : M. PONTIER (Chambre d'agriculture 34)

**Représentant du CLAPE-LR** : Roger CAMBOULIVE

**Animateur** : Julien MAIGNE (ENGREF)

La table ronde a été lancée par M. MADUENO qui a donné un bref aperçu historique de la collaboration entre les régions qui constituent l'Arc Méditerranéen. La naissance d'une telle collaboration remonte ainsi à la conférence de Barcelone en 1975. Toutefois, la dénomination d' « Arc Méditerranéen » n'est réellement apparue que plus tardivement et reste encore aujourd'hui une notion assez floue. Selon les thématiques abordées, les objectifs fixés, les régions qui appartiennent à un tel Arc diffèrent. En matière de gestion de l'eau par exemple, la réflexion par bassin versant interfère avec une gestion globale au niveau de l'Arc.

Finalement, les participants de la table ronde se sont accordés sur la définition suivante de l'Arc Méditerranéen : celui-ci comprend toutes les régions en bordure de la Méditerranée où **il est possible de faire pousser l'olivier**. Plus prosaïquement, cette région s'étendrait de la Catalogne au pays Génois.

Sur les enjeux majeurs qui marquent la particularité de cet Arc, deux points se sont dégagés :

### L'agriculture

Dans toutes les régions de l'Arc, l'agriculture est une activité en perte de vitesse. Il est de plus en plus difficile de vendre sur un marché dont **le premier critère de choix est le prix**. Il est donc indispensable de **valoriser au mieux les produits de qualité** et de faire émerger une agriculture méditerranéenne haute gamme.

### Le tourisme

Le tourisme, qui constitue désormais le revenu principal de nombreuses régions de l'Arc, n'a été que très peu encadré depuis plusieurs décennies. Au niveau du Languedoc-Roussillon, un aménagement sauvage du littoral a été réalisé pour faire face à l'accueil de masse des touristes. Il est ici urgent de changer de politique au niveau méditerranéen afin d'éviter une concurrence des capacités touristiques qui ne détruise un peu plus le milieu. Pour cela, il peut être intéressant de regarder vers les nouvelles formes de tourisme durable, tel le tourisme vert, qui prennent mieux en compte l'authenticité de chaque région de l'Arc.

En conclusion, les régions de l'Arc Méditerranéen ont tous les atouts pour organiser un développement harmonieux de leur territoire. Pour cela, il est indispensable qu'elles s'organisent de manière collective pour identifier les principaux enjeux communs et les réponses à apporter. Trois voies d'action ont été évoquées au niveau de la table ronde :

- expérimenter au niveau local des solutions innovantes de développement (tourisme vert, agriculture raisonnée ou bio ...)
- se regrouper afin de mieux défendre les intérêts de l'Arc Méditerranéen au niveau de l'Union Européenne
- élaborer une politique commune qui soit complémentaire et non plus antagoniste.

## Synthèse de la table ronde Littoral

**Conférencier** : M. Jean-Claude ARMAND, directeur régional du Conservatoire du Littoral LR  
**Intervenants** : M. Bernard POMEL, directeur général de la Mission interministérielle d'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon, M. Xavier EUDES, Chef du service eaux et milieux aquatiques à la Direction Régionale de l'Environnement  
**Représentant du CLAPE-LR** : Marie-Thérèse PEBRET,  
**Animateur** : Emmanuel ROMIEU (ENGREF)

Après la présentation des actions Conservatoire du littoral par M. ARMAND, quatre points importants sont ressortis du débat :

La **Gestion des terrains du Conservatoire** est souvent problématique. Certains partenaires, communes ou éleveurs par exemple, ne sont pas les gestionnaires idéaux. M. Armand a bien souligné le fait que les choix des gestionnaires et objectifs pour chaque terrain était très sensible. D'autre part les limites actuelles de gestion prouvent que les actions entreprises s'inscrivent dans une amélioration progressive des milieux et qu'il n'est pas possible d'imaginer l'obtention d'un bon état des milieux à une date précise.

**Loi littoral** : Les Schémas de Cohérence Territoriale peuvent concerner des zones côtières, mais ne peuvent en aucun cas s'opposer à la loi littoral. D'autre part une des difficultés principales de la région pour l'application de cette loi est le phénomène de cabanisation. Il faut ici distinguer les cabanes authentiques (pêche, chasse...) des mobil-homes servant de maisons. Ces derniers constituent un sujet délicat : ils sont en opposition avec la loi littoral et les objectifs d'aménagement régionaux car ils sont peu contrôlables, il n'est cependant pas facile de les raser aussi bien d'un point de vue légal que d'un point de vue humain. Enfin M. le préfet a rappelé que la Mission Littoral ne se substituait pas aux services de l'Etat et qu'elle n'était pas décideur. Les collectivités locales sont responsables du droit des sols.

**Loi sur l'eau** : Elle exige un contrôle des services de l'Etat. La vision intégrée de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau porte sur la gestion par masses d'eau, similaire par son approche à la vision transversale de la Mission littoral, et concerne fortement le littoral (alluvions, lagunes et étangs...). La DIREN a appelé les associations à continuer à jouer leur rôle de contrôleurs civiques de l'état des eaux et des écosystèmes.

**Rôle des associations** : Outre cet aspect de contrôle, la DIREN a très fortement insisté sur le fait qu'un débat citoyen est l'objectif principal des associations et des services de l'Etat, idée soutenue par la Mission Littoral, et que partant les associations étaient appelées à élargir les cercles de contacts. Il semble alors important d'arrêter une logique conflictuelle pour autoriser des rencontres constructives.

## Synthèse de la table ronde : Les Transports

**Conférencier** : M. DUBOST, directeur régional du Réseau Ferré de France (RFF)  
**Intervenants** : M. Jean-Claude BRUNIER, TAB-transports, M. Jean-Pierre MATTOSSI, Services maritimes, M. COURNON, CCI à Sète  
**Représentant du CLAPE-LR** : Xavier VACHEZ, administrateur du CLAPE-LR  
**Animateur** : Soufiane BRUN (ENGREF)

En ce qui concerne les chemins de fer, il apparaît que RFF, établissement public créé en 1997, a du mal à se situer entre une logique d'entreprise et de service public. Ses difficultés sont liées à un fort endettement (26 millions d'euros) et à un défaut de financement fixe qui depuis quelques années l'oblige à étudier tous les projets plus en termes de rentabilité que de service public proprement dit. Un cercle vicieux s'est installé, essentiellement au niveau de certaines dessertes locales : des faibles moyens entraînent une diminution de l'entretien et du renouvellement, donc une baisse des performances et de l'attractivité, ce qui conduit à une diminution de la fréquentation d'où une aggravation du déficit financier. De plus il est déploré que le TGV n'ait été pensé qu'en concurrent de l'avion et non en concurrent de la route. Enfin, une meilleure desserte et organisation des gares est aussi souhaitée.

Par contre, on constate que les routes où il passe peu de voitures sont entretenues alors qu'en parallèle, les lignes ferroviaires secondaires les moins usitées ou rentables sont supprimées.

Les orientations nationales en matière de transport et d'aménagement du territoire ne sont pas assez marquées même si le Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire (CIADT) semble favorable au rail.

La situation du fret ferroviaire n'est pas bonne, il est soumis aux lois du marché par les règles édictées au niveau de la Communauté Européenne. On peut néanmoins espérer des améliorations dans ce secteur grâce au futur contournement de la ligne Nîmes - Montpellier. L'UNICEM souligne qu'il privilégie déjà le transport des matériaux par le fer et ce malgré les inconvénients liés au fonctionnement de la SNCF. Il souhaite d'ailleurs la réouverture de la ligne Nîmes-Sommières.

Il est proposé que les projets de développement de l'arrière-pays soient réalisés en partenariat avec RFF afin que la logique d'entreprise et de rentabilité des lignes existantes soit mise en parallèle au développement au local.

Les transports routiers monopolisent l'essentiel du trafic. La saturation progressive du réseau provoque un accroissement de la pollution. De nouveaux projets routiers apparaissent comme une solution difficilement acceptable sur le long terme par la majorité des acteurs. Ceux-ci se heurtent, de plus, à la plupart des associations de protection de l'environnement. Nous pouvons espérer cependant une redirection progressive des habitudes des usagers (individuels et professionnels) vers d'autres modes de déplacement, aidée peut-être par l'augmentation du prix des carburants et l'internalisation des coûts environnementaux (ex : comparaison rail/route).

Les transports commerciaux combinant rail et route permettent de réduire de façon sensible les productions de CO<sub>2</sub> (TAB économise 40000 T/an de CO<sub>2</sub>) avec l'inconvénient de ne pouvoir assurer ce service que sur des lignes rentables comme le souligne le représentant de TAB-transport. Aujourd'hui, le développement de leur activité repose essentiellement sur la construction de nouvelles infrastructures et non sur l'amélioration de la capillarité.

Les voies maritimes, largement sous-exploitées, offrent des possibilités très intéressantes par le fait notamment qu'elles ne nécessitent pas d'emprise au sol. La mise en place de lignes régulières, l'augmentation du cabotage et l'élargissement des canaux auront probablement un rôle important à jouer dans le futur. Trois lignes de cabotage existent dans le sud de la France : une ligne Maroc-France via le Sud de l'Espagne qui concurrence les autoroutes, une ligne Valence (Espagne)-Rome, une ligne Toulon-Civita Vecchia (Italie). La CCI de Sète est prête à travailler sur cette thématique si le marché existe et sollicite le soutien du CLAPE-LR

En conclusion, il semble que la multimodalité des transports apparaisse de plus en plus comme une solution incontournable dans ces problématiques aussi bien au niveau urbain qu'au niveau régional. Le positionnement du CLAPE-LR dans les débats sur la logique d'aménagement du territoire est vivement souhaité.

### **Intervention de M.Louis POUGET, maire-adjoint de Montpellier**

Représentant Mme Hélène MANDROUX, maire de Montpellier

Les associations, interlocuteurs de qualité, ont un rôle important à jouer. Leurs piqûres de rappel sont indispensables. Elles tiennent toute leur place dans le dialogue constructif avec les collectivités. Je voudrais saluer le travail considérable de votre association et son rôle important dans la préservation de l'environnement.

Il est vrai que l'urbanisation facile du littoral n'est pas souhaitable. Au niveau local, il faudrait d'ailleurs des organismes fonciers régulateurs pour éviter des dérives urbanistiques. Ce serait un meilleur outil que les taxes, qui peuvent être dévoyées comme on le voit avec les taxes issues de la loi SRU.

Mais on peut penser occupation de l'espace autrement : Il faut redensifier les pôles urbains pour éviter l'envahissement de l'espace.

En ce qui concerne les transports, il est important de modifier les habitudes en termes de déplacement de la population. Le tramway à Montpellier déplace 139 000 usagers/jour. Il est déjà saturé et nous étudions la possibilité de jouer sur les feux pour augmenter leur fréquence.

Mais il est souhaitable également d'avoir une vision plus large d'aménagement du territoire pour harmoniser les axes de circulation. Ainsi, il existe une mauvaise synchronisation pour les transports : l'autoroute du Massif Central débouche sur une départementale, et le rail est insuffisamment développé.

## Intervention de Patrick BRIE

### Représentant de la Direction Régionale de l'Environnement

Je tiens à souligner l'importance des lieux de discussion pour la concertation citoyenne. Il est primordial que les associations acquièrent un niveau d'expertise pour préserver la qualité de l'environnement et s'investissent dans l'aménagement du territoire. Il est nécessaire qu'elles développent une collaboration avec les Services de l'Etat en Région (DIREN DATAR DRE DRAF...) et avec la Région L-R.

Leur participation aux SCOTs est souhaitable en vue d'une gestion globale positive des milieux naturels et de leurs interconnexions (corridors biologiques). Il est important qu'elles soutiennent avec persévérance la notion de biodiversité dans les territoires. Leur rôle est aussi de maintenir la pression sur le contrôle de légalité (dans la gestion des territoires, de l'eau, ...). Développer la coopération avec les fédérations d'environnement des autres régions et en national et international, leur confèrera une vision globale très enrichissante.

## Clôture

### Par Claude LOUIS, président du CLAPE-LR et Cathy VIGNON, secrétaire générale adjointe du CLAPE-LR

Je ne voudrais pas clore ce colloque sans une lueur d'optimisme.

La situation du littoral montre quelques évolutions positives. Pour la protection de l'environnement, ce sont par exemple la reconnaissance de l'importance des zones côtières aux niveaux international et européen, la prise de conscience de la nécessité d'un "tiers sauvage" définitivement préservé de l'urbanisation, une forte acceptation sociale de la loi "Littoral", une appropriation progressive de la politique du Conservatoire.

Cependant, il est urgent de mettre en place une dynamique afin de préserver le potentiel de cette région et la qualité de vie.

Le LR a l'opportunité de développer des modes de vie originaux, qui ont la particularité d'avoir été longuement rêvés, désirés, et finalement choisis par ses habitants. L'ensemble des mutations et des dynamiques en cours justifie une nouvelle politique d'aménagement : la région n'a pas été suffisamment l'objet d'une approche globale et cohérente, au-delà d'une réglementation et d'une planification qui ont souvent subi les évolutions démographiques plus qu'elles ne les ont anticipées.

Cette politique doit reposer sur une stratégie d'action partant du terrain. Elle doit articuler un État dans ses missions régaliennes, garant, régulateur et incitateur, des régions assurant leurs fonctions de cohérence et d'orientation, des territoires maîtres d'ouvrage, porteurs de projets dans une "gestion intégrée de la région toute entière" pertinente c'est-à-dire un véritable dispositif d'ingénierie territoriale.

C'est le projet qui doit définir la structure opérationnelle, et non l'inverse. C'est pourquoi il sera sans doute souhaitable de disposer, **d'instruments spécifiques pour la mise en œuvre des projets intégrés.**

- 1 ) Ce pourrait être d'abord la création d'une structure capable de définir ce projet de gestion intégrée de la région comme une association, puis un syndicat mixte à l'échelle régionale.

La capacité d'une telle structure à mener sur le long terme des politiques locales intégrées a été démontrée (sur la côte picarde ou la côte d'Opale notamment).

Ce pourrait être également un Groupement d'intérêt public (GIP) d'aménagement du territoire, qui présente l'intérêt de pouvoir associer directement l'État et ses services, et peut assurer une ouverture au secteur privé.

Les décisions à ce niveau devraient associer l'État, les collectivités territoriales (région, départements, intercommunalités), les principaux acteurs économiques de la région et les associations représentatives d'intérêts collectifs.

- 2 ) D'autres instruments spécifiques pourraient être **la mise en place de taxes** : ainsi les recettes du Conservatoire du littoral pourraient être pérennisées par une taxe assise sur les permis de construire délivrés sur les communes du littoral.
  
- 3 ) ou **la mise en place d'outils financiers**. Les terrains classés non urbanisables au titre des espaces remarquables pourraient être exonérés de taxe foncière sur les propriétés non bâties ; les communes des cantons littoraux qui classent non urbanisable leur territoire pourraient être aidées par des dotations spécifiques de l'Etat (dotation de solidarité rurale, dotation globale d'équipement). Il faut récompenser la vertu des communes protectrices par un apport financier supplémentaire venant compenser une exonération sur le foncier non bâti des zones naturelles pour les propriétaires.

Merci à tous les participants de nous avoir accompagnés tout au long de cette journée.